

La Communale

Bulletin d'information du SNUDI-FO de la Mayenne

Syndicat FO des PE, PsyEN et AESH

Syndicat majoritaire des écoles publiques en Mayenne

SNUDI
FO
53
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

MAYENNE PPDC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

@ contact@snudifo-53.fr



06 52 32 30 45



@snudifomayenne



@SNUDIFO53



snudifo-53.fr

Date de dépôt : 29/11/24

Bulletin trimestriel — Novembre 2024 — N°30 — directeur de publication: Stève Gaudin — Imprimé le 21/11/24 à l'UD FO 53 — CPPAP: 0223 S 08474 - coût 0,80 euros

NE LES LAISSONS PAS FAIRE !



Nous sommes 130 professeurs des écoles, AESH et PsyEN, du département de la Mayenne et nous estimons que la situation est grave.

Nous subissons :

- Des salaires bloqués depuis des années
- Des conditions de travail difficiles avec chaque année son lot de suppressions de classes, des absences non remplacées faute de remplaçants suffisants, le non-respect de la prise en charge de nos élèves les plus fragiles...
- Les contre-réformes qui cassent l'École Publique (Loi Rilhac, Choc des savoirs, évaluations d'école, évaluations nationales, lois Blanquer, rythmes scolaires...)
- L'ignorance, la surdité et le mépris des gouvernements successifs.

Aujourd'hui, le gouvernement Macron-Barnier fait déborder le vase, nous insulte ainsi que les millions de fonctionnaires de ce pays, et au travers eux toute la population.

- Devrions-nous accepter les 4000 suppressions de postes d'enseignants en 2025 (3155 pour les écoles Publiques), ce qui pourrait amener mécaniquement à la fermeture d'une centaine de classes dans le département de la Mayenne ?
- Devrions-nous accepter 3 jours de carence et la baisse de l'indemnisation de nos congés maladie, parce que nous sommes malades, principalement en raison de l'exercice de nos métiers ?
- Devrions-nous accepter le blocage continu de nos salaires et le refus de toute négociation pour leur revalorisation ?
- Devrions-nous accepter la casse de l'École Publique et plus largement des services publics ?

Sommaire

Pages 2 : Journée internationale des Droits de l'Enfant

Page 3 - 4 : Revue de Presse

Pages 5 - 6 : Rythmes scolaires : pétition départementale

Pages 7 - 10 : 4 pages direction à détacher

Page 11 : 3 jours de carence **Page 12 :** Victoires

Page 13 : Stage inclusion Laval **Page 14 :** AESH - AG

Page 15 - 16 : Grève 5, 10, 11 et 12 décembre

Nos revendications sont simples :

- Augmentation des salaires
- Prise en charge à 100% des congés maladie sans aucun jour de carence
- Abandon du projet des 4000 suppression de postes pour la rentrée 2025
- Abandon de l'acte 2 de l'école inclusive
- Défense de l'enseignement spécialisé et de l'ASH pour répondre à toutes les notifications de la MDA
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH

Nous savons que l'action efficace pour gagner ce n'est pas LA journée de mobilisation, ou les journées d'action qui laissent le gouvernement sourd aux revendications. Nous ne voulons plus de ces journées de grève isolées qui nous font perdre. **Nous voulons une mobilisation à la hauteur des affronts faits à l'école publique et sommes persuadés que c'est par la reconduction de la grève dans l'unité des personnels et des organisations syndicales que nous pourrons obtenir satisfaction.** Nous attendons un signal clair en ce sens de l'intersyndicale.

Parents, usagers, défenseurs de l'école Publique : vous êtes concernés. Rejoignez les personnels de l'Education Nationale !

ÉCOLE INCLUSIVE : STOP À LA MALTRAITANCE ET À LA CULPABILISATION



Mardi 20 novembre plus de 80 personnes se sont rassemblées et ont manifesté à Laval, dans le cadre de la journée internationale des Droits de l'Enfant.

Enseignants du 1er et 2nd degré, AESH, personnels soignants, collègues du médico-social, parents d'élèves, rassemblées pour dire STOP à la maltraitance et à la culpabilisation, pour exiger l'arrêt de l'inclusion systématique et indifférenciée, pour revendiquer le respect des besoins en soins et en compensation de nos élèves les plus fragiles.

La parvis des Droits de l'Homme a été rebaptisé Parvis des Droits de l'Enfant pour l'occasion.

Une délégation a été reçue par la préfète ensuite, pour porter les revendications et dresser le constat plus qu'alarmant de la situation

Les revendications :

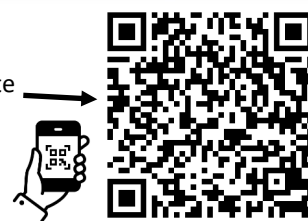
- La création de 180 places en IME/ITEP pour tous les élèves qui attendent une place en Mayenne
- Le recrutement immédiat de 100 AESH supplémentaires pour le département
- Le recrutement de tous les enseignants spécialisés et PsyEN-EDA pour restaurer des RASED complets
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH
- L'abandon des PIAL et de l'acte 2 de l'école inclusive
- Le respect de toutes les notifications de la MDA
- Le recrutement de soignants et de médecins à la hauteur des besoins en pédopsychiatrie (CMP, USISEA...), l'ouverture de lits d'hospitalisation, notamment pour les adolescents en souffrance



Vidéo intervention FO au rassemblement



Compte-rendu d'audience avec la préfète



Mobilisés pour des places en instituts spécialisés

À l'appel du syndicat FNEC-FP FO Enseignement 53 et FO Santé, 50 personnes se sont rassemblées devant la Bourse du travail pour dénoncer le manque de places dans les établissements spécialisés.

La mobilisation

Soixante-dix personnes se sont réunies devant la Bourse du travail, à Laval, hier. Le syndicat FNEC-FP FO Enseignement 53 et FO Santé, qui rassemble sous la bannière de Force ouvrière les directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, psychologues et les AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap), a choisi la Journée internationale des droits de l'enfant pour dénoncer, entre autres, le manque de places dans les établissements spécialisés, type IME (Institut médico-éducatif) ou Itep (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique).

170 places demandées en établissements

Le syndicat réclame la création de 170 places en IME et en Itep, le recrutement de 100 AESH supplémentaires ainsi qu'un vrai statut et un vrai salaire pour ces professionnels. « La pédagogie ne peut pas se substi-



Hier, les manifestants se sont rassemblés devant la Bourse du travail, à Laval.

(PHOTO : QUEST-FRANCE)

tuer aux soins. Deux cents enfants sont en attente de place en établissement spécialisé, signale Stéphane Gaudin, secrétaire départemental Snudi FO 53. On assiste à un glissement des publics. » Le responsable syndical se défend d'être contre l'inclusion scolaire. « Évidemment qu'on est pour l'inclusion. Mais elle

doit être faite dans le respect des besoins spécifiques des enfants. »

Les militants se sont retrouvés ensuite sur la place des Droits-de l'Homme pour la rebaptiser, symboliquement, en place des Droits-de l'Enfant. Dans la foulée de ce rassemblement, une délégation a été reçue à la préfecture par Marie-Aimée Gaspa-

ri, préfète de la Mayenne. « Elle a été très à l'écoute et a pris comme engagement de faire remonter toutes ces revendications auprès de l'Éducation nationale, de l'ARS et des différents ministères concernés », conclut Stéphane Gaudin.

Benoit BACLET.

Vers des grèves longues dans les écoles à partir du mois de décembre ?

Le syndicat Snudi-FO 53 veut rentrer dans un rapport de force avec le gouvernement en manifestant dans la rue pour sauver une Éducation nationale dans un état « chaotique ».

Ces dernières années, les mouvements de grève ont fait la part belle à des mouvements concentrés sur une journée. Un mode opératoire que le Snudi-FO de la Mayenne veut changer dans une motion votée

par 87 professeurs des écoles du département vendredi 8 novembre. « Les journées de grève isolées ne permettent pas de nous faire entendre. Les ministres successifs ne répondent pas. Les collègues souffrent de cette indifférence à des revendications qui sont légitimes », explique le secrétaire départemental Stève Gaudin qui estime que l'état de l'Éducation nationale est aujourd'hui « chaotique ». Le Snudi-FO 53 compte bien s'atteler aux revendications syn-

dicales d'autres secteurs comme le transport ferroviaire pour faire progresser leurs demandes. Première étape le jeudi 21 novembre avec une « grève d'avertissement » avant de rentrer dans le dur avec une grève illimitée à partir du mardi 10 décembre. « Il faut rentrer dans un rapport de force qui permet de se faire entendre notamment par la grève. On espère que nos collègues suivent le mouvement de ces 87 professeurs », décrit Stève Gaudin qui se projette dans un bras de fer de longue haleine.



Stève Gaudin remet en cause les journées de grève isolées et veut faire pression sur le gouvernement.

Une goutte d'eau qui fait déborder le vase

La goutte d'eau qui fait déborder le vase est celui de la suppression des trois jours de carence des fonctionnaires. « Le statut des fonctionnaires est avant tout pour garantir l'égalité de traitement des usagers : école, système de soin, entretien des voiries... » Le Snudi-FO 53 s'insurge également contre le gel des salaires et les suppressions de postes dans l'Éducation nationale. À l'échelon local, « les relations avec la direction académique sont cordiales et bonnes : il y a une écoute mais là ça dépasse l'échelon départemental », souligne le secrétaire départemental.

« Comme si on nous crachait à la figure »

Vendredi 8 novembre, l'ex-président de la République, Nicolas Sarkozy a critiqué les fonctionnaires au cours d'une conférence dans le Var estimant que les professeurs travaillent « 24h par semaine [...] six mois de l'année, entre les vacances et les week-ends [...] Je sais que c'est difficile d'être enseignant. Nous n'avons pas les moyens d'avoir un million d'enseignants. »

Pour le secrétaire départemental Snudi-FO de la Mayenne, Stève Gaudin les propos de l'ancien président sont outrageants. « Plus que



la tristesse ou l'exaspération, la colère commence à prendre le dessus : c'est comme si on nous crachait à la figure. Les propos de Nicolas Sarkozy sont insupportables et indignes. »

Un appel à mobilisation syndicale lancé

Mardi 12 novembre, Force Ouvrière 53 Fonction publique se mobilise pour contrer les mesures du gouvernement sur l'allongement des jours de carence. « À 3 jours de carence, FO propose 3 jours de grève reconductible ! » précise le syndicat qui contacte les autres syndicats pour préparer le rapport de force. « Les prochains jours seront décisifs ! » Il souhaite une grève reconductible « dans l'unité la plus large. Ne sous-estimons pas notre capacité à nous faire entendre, bloquer le pays, la grève jusqu'à satisfaction ».



Le corps enseignant prêt à faire grève

Selon le syndicat Snudi FO, plusieurs dizaines de membres du corps enseignant du primaire se disent prêts à faire grève.



Jours de carences ; salaires ; effectifs... En Mayenne, plusieurs dizaines de membres du corps enseignant du primaire se disent prêts à faire grève sur plusieurs jours (illustration).

[PHOTO : ARCHIVES OUEST FRANCE]

La mobilisation

« Nous sommes 87 professeurs des écoles, accompagnants d'élèves en situation de handicap et psychologues de l'Éducation nationale de la Mayenne et nous estimons que la situation est grave », indique les signataires de la motion du syndicat Snudi FO 53. Ces membres du corps enseignant évoquent entre autres, des « salaires bloqués depuis des années et des conditions de travail difficiles, avec chaque année, son lot de suppressions de classes et d'absences non remplacées ».

Une centaine de classes en Mayenne sur la sellette

Ils disent refuser les « 4 000 suppressions de postes d'enseignants en 2025. Ce qui pourrait amener méca-

niquement à la fermeture d'une centaine de classes dans le département de la Mayenne ». Ils refusent aussi les trois jours de carence en cas de maladie pour les fonctionnaires voulus par le Gouvernement.

Ainsi que la baisse de l'indemnisation de leurs congés maladie. Parmi leurs revendications : l'augmentation des salaires ; la prise en charge à 100 % des congés maladie sans aucun jour de carence. Ainsi que l'abandon du projet des 4 000 suppressions de postes pour la rentrée 2025.

Selon le Snudi FO 53, les signataires de la motion se disent « prêts à la grève sur plusieurs jours pour obtenir gain de cause sur leurs revendications ».

M. P.



Rentrée scolaire, AESH, inclusion scolaire, les représentants du SNUDI-FO dressent un bilan de rentrée

INTERVIEWS

STÈVE GAUDIN, PE
MURIEL LAGEISTE, AESH



La Chaîne du



ABONNEZ-VOUS



SNUDI
FO
Mayenne

Snudi-FO : « L'école n'est pas accessible à tous »

Le syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne pointe une école qui n'est pas accessible à tous, manquant de place pour les élèves en situation de handicap, mais aussi d'enseignants.

Ce mercredi, le syndicat majoritaire des écoles publiques du département, Snudi-FO 53, a fait le point sur cette rentrée scolaire. Au-delà de la situation nationale, avec l'absence de gouvernement, qui a poussé l'organisation à quitter le comité social d'administration de la carte scolaire, d'autres points noirs sont mis en avant.

Avec en premier lieu, le manque d'effectif. « Depuis 2017, on a presque 100 suppressions de postes. Ce qui se traduit par des fermetures de classes ou de dispositifs, et d'écoles. Tout ça est lié à une rigueur budgétaire », explique Stève Gaudin, secrétaire départemental. Ces suppressions de postes se traduisent selon lui par un manque de remplaçants. « On a 1 500 jours de travail non remplacés sur tout le département en 2023-2024. Il faudrait 10 % d'enseignants remplaçants pour avoir un effectif normal. Et il y a seulement 80 remplaçants pour 1 200 professeurs des écoles », souligne Stève Gaudin. Snudi-FO résume en indiquant qu'il manque « 50 postes pour que l'école fonctionne correctement ».

« 400 élèves en attente d'une place »

Ces absences d'enseignants spécialisés ont des répercussions. « En Mayenne, on a plus de 400 élèves qui sont en attente d'une place. Ils sont soit en milieu ordinaire sans moyens adaptés à leur besoin de soins, soit déscolarisés. C'est hon-



Snudi-FO, syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne, fait sa rentrée avec bon nombre de revendications.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

teux. L'école n'est pas accessible à tous. La situation s'est aggravée depuis l'année dernière », pointe Stève Gaudin.

Le syndicat reproche également la situation précaire des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). FO note que le nombre d'enfants non accompagnés alors qu'ils en ont le droit est difficile à définir à cause « d'un tour de passe-passe. L'administration considère que si on accompagne 2, 3, 6 heures un

enfant alors qu'on prévoit qu'il ait 24 heures d'accompagnement, il a un AESH ».

FO demande le recrutement de 70 AESH, la création d'un vrai statut avec un « vrai salaire ».

Une revalorisation salariale que le syndicat espère également pour les enseignants puisqu'avec « l'inflation galopante et les gels successifs du point d'indice, on a une perte de 29 % de pouvoir d'achat depuis les années 2000 », souffle Stève Gaudin.

Autre revendication, la généralisation à tout le département de la semaine de quatre jours dans les écoles, alors qu'elle est encore à 4,5 jours à Château-Gontier, Laval et Mayenne. « On est prêt à repartir à la bagarre », lance Stève Gaudin sans donner plus de détails. « L'éducation est nationale, on doit assurer les mêmes conditions partout », ajoute Jennifer Guihal, membre du bureau.

Brice ROCHER.

La Mayenne en bref

Deux ouvertures de classe à Gennes-Longuefuye et Beaulieu-sur-Oudon

Lors du comité social d'administration sur la carte scolaire la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Mayenne a ouvert la porte à deux ouvertures de classe dans le département, mardi.

« On a eu une instance très sereine », raconte Brigitte Lacoste, directrice académique. Et cela malgré le départ du syndicat Force ouvrière de la table de négociations, dénonçant

un « gouvernement illégitime ».

Le comité a donc décidé l'ouverture de deux postes et des classes qui vont avec pour toute l'année, à Beaulieu-sur-Oudon et Gennes-Longuefuye. « Ce sont des moyens provisoires qui seront actés en conseil départemental de l'Éducation nationale la semaine prochaine », explique Brigitte Lacoste.

En février dernier l'Académie avait

décidé de fermer une classe à Beaulieu-sur-Oudon, « mais on ne le fait pas par plaisir », précise Brigitte Lacoste.

Un autre poste à mi-temps est aussi rajouté « en appui » à l'école maternelle Badinter de Laval.

SNUDI-FO reproche cependant le fait que ces nouveaux moyens sont pris dans les effectifs des remplaçants plutôt que de réelles créations.

La nomination de la ministre de l'Éducation mal reçue par ce syndicat

Le Snudi-FO ne se réjouit pas de la nomination d'Anne Genetet au poste de ministre de l'Éducation nationale. Selon le syndicat d'enseignants majoritaire en Mayenne, l'ancienne députée macroniste « n'a aucune compétence ni aucune expertise en matière d'enseignement ».

Avant de rappeler qu'en tant que parlementaire, « elle n'a participé à aucune commission liée à l'Éduca-

tion nationale. Cela confirme qu'elle n'aura qu'un rôle de représentation et que les mêmes décisions continueront d'être appliquées par la haute administration de l'Éducation nationale, dans la droite ligne de celles arrêtées ces dernières années ».

Le syndicat mayennais pointe la déclaration de la membre du gouvernement de Michel Barnier lors de la passation de pouvoir : « Le navire ne

changera pas de cap ». Tout est dit, la nouvelle ministre sait ce qu'elle a à faire : poursuivre la feuille de route de ses prédécesseurs, maintenir le cap de la casse de l'école publique, continuer à démanteler ».

Le Snudi-FO 53 estime « ne rien avoir à attendre de ces nouveaux ministres et réaffirme l'intégralité de ses revendications ».

RYTHMES SCOLAIRES

FO intervient en F3SCT (juin 2024) sur les conséquences des rythmes scolaires sur les conditions de travail des personnels des écoles

FO a tout d'abord rappelé qu'il avait demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour, mais que nous nous étions heurté au refus catégorique de toutes les autres organisations syndicales de l'inscrire au débat, ô combien important pour les collègues que nous représentons. **C'est pourquoi FO est intervenue via les questions diverses et a interpellé nos responsables au sujet de la réponse qui sera apportée à une saisine collective de la F3SCT par 24 PE et des AESH de Château-Gontier sur Mayenne.** Dans cette saisine adressée à la directrice académique, ces collègues mettent en avant les conséquences des 4,5 jours sur l'organisation du travail, sur leurs conditions d'exercices, et sur leur santé. FO les a rappelées :

- Les temps et les différents rythmes (journées longues, journées courtes) occasionnent une sollicitation constante de nos élèves. En effet, le rythme actuel entraîne une sur-sollicitation des enfants dans la journée ce qui impacte nos conditions de travail et par conséquent les conditions d'accueil de nos élèves. Par ailleurs, la multiplicité des temps (scolaires et périscolaires), et des interlocuteurs est souvent source de confusion pour nos élèves et leur famille
- Nous constatons une fatigue accrue chez les élèves avec ce rythme sur la semaine mais aussi sur chaque période
- Aucune de nos écoles n'a une organisation de la semaine identique
- Nous ne sommes pas à égalité de traitement avec les personnels exerçant à 4 jours
- Nous avons des frais de transport et de garde d'enfants, des déplacements supplémentaires, qui sont générés par une journée supplémentaire de travail
- L'organisation sur 4,5 jours vient dégrader un peu plus nos conditions dans le cadre de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Nous n'acceptons pas l'ingérence du maire dans l'organisation dans l'école de la République, tout comme nous n'acceptons pas son attitude publique récente envers notre profession, envers notre mobilisation légitime pour la défense de notre outil de travail et de l'école publique. Cela génère des risques psycho-sociaux importants : stress et mal-être notamment. Le maire est un partenaire, pas notre employeur.



Ainsi, ces collègues demandent le retour à 4 jours à Château-Gontier, dès l'année scolaire 2024-2025 et demandent légitimement le soutien de la DASEN pour que leurs conditions de travail soient respectées avec une organisation de la semaine scolaire, conforme à l'organisation majoritaire des écoles du département comme du pays. **Nos responsables répondent que ... c'est la loi !**

Silence totale des autres organisations syndicales, mais qui ont pu s'exprimer sur le vote d'un avis, sans aucune explication :

Avis Rythmes scolaires : Considérant que la semaine scolaire de 4 jours est largement majoritaire, que le fonctionnement sur 5 jours engendre des inégalités de traitement entre les personnels (transport supplémentaire, temps de service supplémentaire...), dégrade leurs conditions de travail, et entretient une confusion scolaire/périscolaire, la F3SCT de la Mayenne, réunie le 18 juin 2024 demande que toutes les écoles fonctionnent sur une semaine de 4 jours.

POUR : FO (3) / ABSTENTION : FSU (3), CGT (2) / CONTRE : UNSA (2)

Depuis la publication des décrets Peillon en 2013, Hamon en 2014 et Blanquer en 2017, le SNUDI-FO 53 n'a cessé d'organiser la résistance pour un rythme unique dans toutes les écoles, sur une année scolaire de 36 semaines et la stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire. Aujourd'hui, c'est un fait : 96% des communes ont adopté la semaine de 4 jours, défendue par la grande majorité des personnels et des parents d'élèves. En Mayenne, 85% des communes disposant au moins d'une école, fonctionnent sur 4 jours. Davantage d'élèves des écoles publiques dans le département vont à l'école 4 jours par semaine. Quelques communes maintiennent pourtant contre vents et marées la semaine de 4,5 jours, ce qui suscite une résistance des collègues avec leur syndicat.

Quand 96% des communes ont un rythme scolaire de 4 jours, la prise d'otage des écoles par 4% des communes restantes doit cesser. Il est de la responsabilité de l'Etat d'entendre les revendications. Alors qu'il annonce la fin des aides péri-éducatives pour les communes à 4,5 jours à la rentrée 2025, le SNUDI-FO 53 revendique toujours l'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer pour harmoniser les rythmes scolaires dans toutes les écoles. **En effet, ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires ; Ce n'est pas aux communes de décider des conditions de travail des enseignants et AESH, personnels employés par l'Etat !** La question centrale, c'est le respect de l'Ecole Publique, dont nous ne voulons pas

l'éclatement commune par commune, soumise aux désidérats des majorités politiques locales, et dont nous voulons la séparation avec le périscolaire. Le SNUDI-FO 53 a toujours eu une position claire sur ce sujet. Sous couvert de l'intérêt de l'élève, mettant en avant une pseudo équité et remettant en cause l'égalité entre nos élèves mais aussi entre les personnels, le gouvernement voudrait aller plus loin dans la décentralisation en territorialisant davantage l'Ecole Publique.

Pour FO, l'intérêt de l'élève, c'est l'intérêt de l'Ecole et de ses personnels !

PÉTITION DÉPARTEMENTALE

Rythmes scolaires : même rythme pour tous, 4 jours pour toutes les écoles !

Pour l'égalité entre les personnels, entre les élèves, je demande un rythme unique dans toutes les écoles, la semaine de 4 jours sur une année scolaire de 36 semaines et la stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire.

C'est un fait : en France, la quasi-totalité des communes (Près de 95%) a adopté la semaine de 4 jours, défendue par l'immense majorité des personnels et des parents d'élèves. En Mayenne, près de 90% des communes disposant au moins d'une école, et plus de 70% des écoles publiques fonctionnent sur 4 jours. Davantage d'élèves des écoles publiques dans le département vont à l'école 4 jours par semaine. Quelques communes maintiennent pourtant contre vents et marées la semaine de 4,5 jours.



Je signe la pétition et je demande :

- La semaine de 4 jours (sur 36 semaines) dans toutes les communes, toutes les écoles !
- L'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer : ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires des écoles !
- Le respect des missions des ATSEM !
- Le réemploi sous Statut des animateurs pour des temps périscolaires de qualité les mercredis en centre de loisirs !
- L'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique, la stricte séparation scolaire / périscolaire et l'abandon des projets éducatifs de territoire (PEdT) !



La pétition en ligne

<https://snudifo-53.fr/petition-departementale-rythmes-scolaires/>



**Direction
d'école**
SNUDI
FO 53
Confédération Générale du Travail (anciennement CGT)

La suite page 2



Pire, avec la loi Rilhac, nous sommes désormais évalués en plus de nos rendez-vous de carrière.

Oui, nous serons dorénavant évalués au plus tard après trois ans d'exercice puis au moins une fois tous les cinq ans, hors temps scolaire, par notre IEN. Cette évaluation fera l'objet d'un compte rendu écrit et n'offrira absolument aucun bénéfice sur notre déroulement de carrière. Elle est calquée sur celle des chefs d'établissement de collèges et lycées et nous serons évalués sur nos « compétences »

- pédagogiques (animation, pilotage, coordination des projets et de l'équipe pédagogique) ;
- relationnelles avec les familles, les élus, les associations...
- organisationnelles relatives au fonctionnement de l'école.

Nous sommes donc désormais placés sur un siège éjectable !

Extrait du décret du 14 août 2023 (loi Rilhac): « *Les instituteurs et professeurs des écoles nommés dans l'emploi de directeur d'école peuvent se voir retirer cet emploi par le directeur académique des services de l'éducation nationale dans l'intérêt du service.* »

Alors que, comme tous les autres enseignants, nous sommes déjà évalués avec le rendez-vous de carrière PPCR, cette évaluation spécifique n'a d'autres objectifs que d'avancer vers un statut particulier pour les directeurs dont nous ne voulons pas, et de nous mettre au pas !

Adjoints et directeurs : tous concernés !

La bonification de 3 mois d'avancement accéléré pour les directeurs, prévue par la loi Rilhac n'est qu'un os à ronger, un leurre. Pourquoi ne pas la mettre en place pour la totalité des PE, et nous octroyer une augmentation indiciaire de 100 points ? Par ailleurs, avec un avancement spécifique, ne se dirige-t-on pas vers la création d'un statut particulier différent de celui qui existe actuellement où c'est un PE qui fait fonction de directeur d'école ?

Alors oui, nous sommes tous concernés. Selon nous, le directeur d'école doit effectivement rester un enseignant chargé de direction, rémunéré pour son travail et déchargé autant que nécessaire. Suivre une autre voie amène mécaniquement à une division entre les collègues, un accroissement des responsabilités et des charges de travail, et un éloignement du cœur de notre métier : l'enseignement.

Nous sommes tous concernés, effectivement, adjoints et directeurs, car il en va de la défense de l'école Publique : nous ne voulons pas qu'elle se transforme en entreprise !

Vous trouverez dans ce numéro spécial des informations précises sur l'actualité relative à la direction d'école et sur les différentes interventions du syndicat.

Bonne lecture !

Les directrices et directeurs de la Mayenne :

Frédéric Gayssot (école élémentaire de Saint Denis d'Anjou), **Sébastien Touzé** (école Michelet de Laval), **Catherine Destoop** (école Louise Michel Mayenne), **Nathalie Legai** (école de Marcillé la Ville), **Matthieu Valton** (école Constance Lainé de Craon), **Marlène Dreux** (école de Chailland), **Mathieu Guimard** (école de la Chapelle Anthenaïse), **Clotilde Hunot** (école Arc-en-Ciel Ruillé-Froid-Fonds), **Thierry Orève** (école de Ravigny), **Marine Boutin** (école de Charchigné), **Flora Gasnier** (école du Bout du Monde de Château-Gontier-sur-Mayenne), **Bastien Cortais** (école de Champfrémont), **Stéphanie Bouliou** (école Hilard de Laval), **Vanessa Denuault** (école de Villiers Charlemagne), **Sandra Genet** (école Jacques Prévert de Renazé), **Magali Banderier** (école de Congrier), **Angélique Pineau** (école Jean Jaurès élémentaire de Cossé le Vivien), **Stéphane Renucci** (école de Saint Germain le Guillaume), **Karinne Olivier** (école de Châtillon sur Colmont), **Audrey Demange** (école de la Bigottière), **Christelle Prodhomme** (école Jean Guéhenno maternelle de Château Gontier sur Mayenne), **Audrey Courtin** (école de Sacé), **Marion Rouxel** (école de la Selle Craonnaise), **Bénédicte Croissant** (école de Bouchamps-les-Craon), **Antoine Laurent** (école élémentaire de Louverné), **Hélène Tulleau** (école de Bouessay), **Isaïra Hubert** (école de Contest), **Amélie Ricard** (école de Bais), **Clément Delangle** (école maternelle de Gorron), **Laetitia Cadeau** (école de Cherancé), **Gaële Lallemand** (école élémentaire René Cassin de Meslay du Maine), **Lucie Dalibard** (école de La Chapelle Au Riboul), **Ewa Guesne** (école maternelle Le Lac de Saint Berthevin)

Rentrée 2024, loi Rilhac : Mirage de la simplification des tâches et évaluation-formatage des directeurs...

Inclusion scolaire systématique et forcée, tâches chronophages (enquêtes, sorties scolaires, PPRE, REE, AFFLENET, ADAGE...), protocole Phare, Pacte, sécurisation des écoles... et nouvelles évaluations nationales généralisées à tous les niveaux !

Depuis la loi Rilhac présentée comme une réponse aux problèmes rencontrés, les tâches des directrices et directeurs ne cessent d'augmenter, notamment via la délégation de compétences qui leur est désormais attribuée.

A la demande légitime d'un allègement des tâches exprimée par l'ensemble des directeurs, le ministère répond "simplification"... Pour autant, personne n'est dupe : simplifier une tâche, c'est donner la possibilité à nos responsables d'en ajouter toujours plus !

Cette année, dans le cadre de cette loi Rilhac, il a été confirmé la mise en œuvre progressive de **l'évaluation des directeurs d'école** qui va d'abord concerner les plus chevronnés, celles et ceux qui occupent depuis longtemps la fonction...

Cette évaluation prendra la forme d'un **entretien professionnel distinct du rendez-vous de carrière** et sera réalisée au plus tard après trois ans d'exercice dans ses fonctions, puis **au moins une fois tous les cinq ans**. Les directeurs d'école en fonction qui justifient au 1er septembre 2023 d'au moins trois années de fonction continue seront, eux, évalués au plus tard dans les cinq ans. Dans notre département, environ 150 directeurs seraient ainsi "évalués" dans les 5 ans...

La circulaire confirme que l'évaluation des directeurs ne peut avoir lieu la même année que les rendez-vous de carrière PPCR ; elle est distincte de ceux-ci. Elle ne permettra donc pas une accélération de carrière. Pourtant, la mise en œuvre de cet entretien n'est pas sans rappeler celle des rendez-vous de carrière :

- Le directeur est informé via la messagerie d'I-Prof avant le début des vacances d'été de la programmation d'un entretien professionnel pour l'année scolaire à venir ;
- La date de cet entretien lui sera notifiée au plus tard quinze jours calendaires avant la date de celui-ci. A noter cependant que cet entretien se déroulera en dehors des heures de classe ;
- Le directeur évalué pourra effectuer des remarques par écrit voire un recours hiérarchique suite à cette évaluation.
- Une évaluation calquée sur celle des chefs d'établissement du 2nd degré

Quel est donc l'objectif de cette évaluation spécifique sinon de maintenir les directeurs sous pression, d'accélérer la

transformation des directeurs d'école en managers chargés d'appliquer les contre-réformes et, pourquoi pas, de les retirer de leur poste comme le permet la loi Rilhac ? (« Les instituteurs et professeurs des écoles nommés dans l'emploi de directeur d'école peuvent se voir retirer cet emploi par le directeur académique des services de l'éducation nationale dans l'intérêt du service. »)

Ainsi, avec l'évaluation des directeurs, on gravit une nouvelle marche vers un statut de directeur, vers cette volonté de transformer ceux-ci en contremaîtres dociles ... et de les accabler de toujours plus de tâches !

Dans ce contexte, le SNUDI-FO maintient toutes ses revendications :

- Retrait de la loi Rilhac et de son décret d'application du 14 août 2023
- Retrait de la circulaire du 20 mars 2024 mettant en œuvre l'évaluation des directeurs
- Retrait de l'arrêté du 21 mars 2024 sur la formation des directeurs.
- Augmentation des quotités de décharges, une réelle revalorisation (100 points d'indice pour tous !)
- Une aide administrative statutaire
- Un **réel** allègement des tâches

Nous invitons tous les directeurs et directrices à participer aux RIS organisées par le syndicat et à notre [stage "direction d'école" sur temps de travail, le 18 mars 2025](#). Réunissons nous, et organisons nous collectivement pour améliorer nos conditions de travail !

Rappel des positions des syndicats mayennais :

« La CAPD réunie le 16 mars 2021 se prononce pour le retrait de la loi Rilhac »

POUR : SNUDI-FO et SNUIPP-FSU

Abstention : SE-UNSA

« La CAPD réunie le 16 mars 2021 demande l'abandon des GDDE qui préparent la mise en œuvre de la loi Rilhac. »

POUR : SNUDI-FO

Abstention : SNUIPP-FSU et SE-UNSA

« La CAPD réunie le 16 mars 2021 demande au directeur académique de renoncer au "[document d'auto-positionnement de l'école](#)", issu des GDDE et qui donne au directeur d'école de nouvelles missions d'évaluation. »

POUR : SNUDI-FO

Abstention : SNUIPP-FSU et SE-UNSA

GDDE, « Actus des directeurs », alourdissement des tâches, management : Sommes-nous corvéables à merci ?



Suite au suicide de la directrice d'école Christine Renon en 2019, le ministère de l'Education Nationale créait en 2020 :

- une fonction de référent pour les directeurs d'école, "afin d'accompagner l'ensemble des collègues dans l'exercice de leurs missions."
- les GDDE (Groupe Départemental Directeurs Écoles), "afin d'évoquer les problèmes communs et de trouver les solutions applicables"

Les GDDE ont disparu dans de très nombreux départements, pourtant en Mayenne, avec l'aval, voire la demande de certaines organisations syndicales, ils continuent d'exister ! Or, ces GDDE ne sont pas des instances officielles ; ils ne servent qu'à cautionner et accompagner les orientations du ministère. Personne n'est dupe : Il ne s'agit là que de faciliter et justifier l'organisation par les directeurs des missions supplémentaires : évaluations d'écoles, PACTE, évaluations nationales, AFFELNET, ONDE, ADAGE...

Les missions du référent pour les directeurs d'écoles (membre désigné aux GDDE) :

Le décret qui instaure ce poste de référent indique :

«Le référent assure l'accompagnement des directeurs d'école», «Il promeut et mutualise les bonnes pratiques.»...

Les bonnes pratiques ? Décidées par qui ?

Depuis la rentrée 2023, la référente des directeurs de la Mayenne envoie régulièrement une « lettre d'actu » aux directeurs et directrices du département, lettre qui liste les tâches à réaliser en fonction des périodes de l'année scolaire.

Les directeurs et directrices ont pu prendre connaissance dans le courriel « d'actu des directeurs n°1 » du 22/08/2024 de tâches à effectuer « **AVANT la pré-rentrée** », comme par exemple : « Tenir les permanences : accueil des parents, dernières admissions et radiations, accueil des nouveaux personnels. »

Mais depuis quand un directeur doit-il tenir une permanence pendant ses vacances ?

Il n'y a absolument aucune obligation de se rendre à l'école avant la pré-rentrée. Laisser entendre le contraire n'est pas

acceptable. Tout directeur d'école doit avoir le temps de faire son travail en dehors des vacances scolaires et cela n'implique qu'une seule chose : **AVOIR UN TEMPS DE DÉCHARGE SUFFISANT !** C'est ce que revendique le SNUDI-FO pour tous les directeurs. Les missions des directeurs sont clairement définies dans les textes réglementaires et leur temps de travail aussi.

Prenons un peu de recul

Cela fait 30 ans que, de groupes de travail en groupes de travail, les ministères successifs, toutes tendances politiques confondues, minimisent les difficultés de nos collègues directeurs d'écoles tout en chargeant chaque année un peu plus la barque des charges dont on les accable.

30 ans que les ministres successifs se saisissent de la moindre revendication pour ériger le statut des directeurs d'école en solution à tous les problèmes.

30 ans que nos collègues résistent, 30 ans que nous les organisons pour résister.

Et nous devrions aujourd'hui, 5 ans après le suicide de Christine Renon, accompagner la mise en oeuvre d'une réforme qui va à l'opposé des revendications liées à la direction d'école ?

Outre le fait qu'il n'est pas les habitudes de Force Ouvrière « d'accompagner » les décisions ministérielles, qui peut croire, quand on a en mémoire les propos de Christine Renon dans son ultime lettre, que l'urgence était de créer un statut particulier des directeurs d'écoles ?

Le vrai problème, ce sont les réformes qu'on enfle comme des perles année après année, qui déstabilisent les écoles et qui alourdissent les tâches des directeurs, ce sont les « rythmes scolaires » qui éclatent l'école et fatiguent les élèves, ce sont parfois des inspecteurs qui « gèrent » leurs subordonnées comme des DRH...

Les militants du SNUDI-FO sont des syndicalistes, et sont là pour porter les revendications de nos collègues, pas pour « accompagner » des décisions ministérielles qui sont au mieux des subterfuges pour échapper aux responsabilités, au pire l'occasion d'imposer un statut qui non seulement ne règlera rien mais aggravera encore les choses.

Nous continuerons donc à porter les revendications en négociant avec l'administration parfois, et en faisant valoir le Droit, notamment au sein des F3SCT. Nous continuerons d'agir dans la recherche de l'unité syndicale la plus large, même si elle n'est parfois pas possible à réaliser.

FO JULES
PE
au 9ème échelon classe normale
touche 2929 euros brut



CE PE EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT
(1 JOUR DE CARENCE)

il perd 97,63 €

LES MESURES KASBARIAN

PRÉVOIENT DE

RETIRER 3 JOURS DE CARENCE & D'INDEMNISER LE 4ÈME ET LE 5ÈME JOUR À HAUTEUR DE 90%

soit - 292,89 €

Ainsi, ce PE perdrait au total

312,42 € brut

Si ce PE est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et elle serait rémunérée du 4ème jour au 15ème jour à hauteur de 90%.

Ainsi, il perdrait au total 410,06 euros brut !

FO MANON
AESH
à l'échelon 4 touche 1176 euros brut



CETTE AESH EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT
(1 JOUR DE CARENCE)

elle perd 39,20 €

LES MESURES KASBARIAN

PRÉVOIENT DE

RETIRER 3 JOURS DE CARENCE & D'INDEMNISER LE 4ÈME ET LE 5ÈME JOUR À HAUTEUR DE 90%

soit - 117,60 €

Ainsi, cette AESH perdrait au total

125,44 € brut

Si cette AESH est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et elle serait rémunérée du 4ème jour au 15ème jour à hauteur de 90%.

Ainsi, elle perdrait au total 164,64 euros brut !



↑
Simulateur FO

3 jours de carence

Les projections ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence. Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

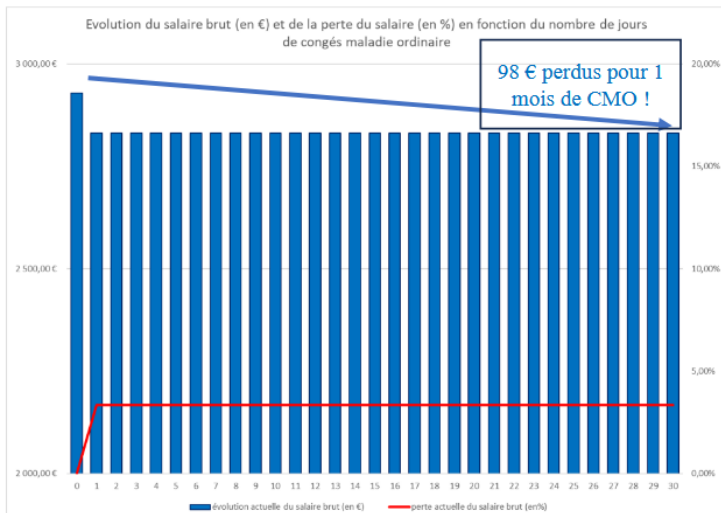
Situation d'un PE – Echelon 9, Classe normale = 2929,05 € brut

Actuellement avec 1 jour de carence, **il perd 97,64 €**, soit environ une **diminution de 3 % de son salaire brut**.

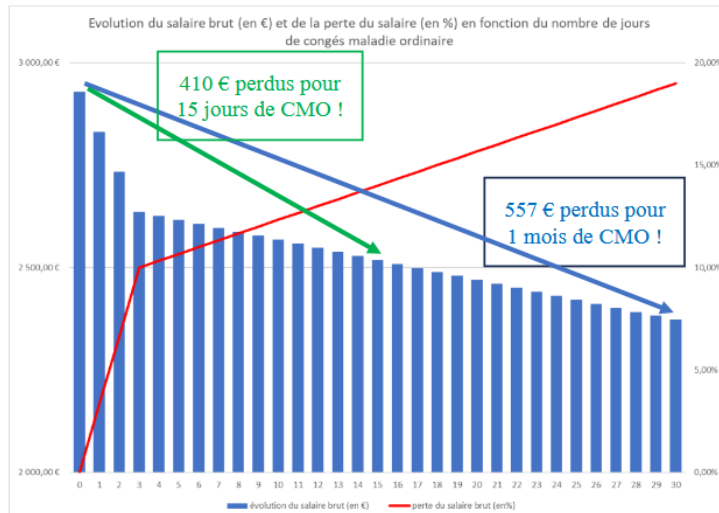
Avec les mesures Kasbarian, pour les 3 jours de carence il perd 292,91 €.

S'il est arrêté 5 jours, il perd 312,43 €. Son salaire brut revient à 2616,62 € contre 2929,05 €. **Sa perte de salaire brut est estimée à environ 11 %**. Plus son congés maladie ordinaire est long, plus il perdra du salaire, allant jusqu'à une **perte de 19 % de son salaire brut !**

Sans les mesures Kasbarian :



Avec les mesures Kasbarian :



SE SYNDIQUER ? UNE NÉCESSITÉ !

Participer au **collectif** et à la **solidarité** entre collègues, être **confédéré**, c'est-à-dire en lien avec l'ensemble des salariés des autres professions. Se syndiquer, c'est oser ensemble, pour ne pas se résigner... Rejoins le syndicat majoritaire des écoles publiques en Mayenne, syndique toi au SNUDI-FO ! (66% du montant de ta cotisation est reversée en crédit d'impôt ou donne droit à une déduction fiscale !)



VICTOIRES SYNDICALES

SNUDI
FO
Mayenne



Déplacements des personnels itinérants

La directrice académique confirme être contrainte par la rigueur budgétaire inscrite dans les 10 milliards d'économie à réaliser sur le dos des services publics. Elle s'est pour autant montrée très attentive à nos interventions depuis vendredi 27 septembre et reconnaît une forme de maladresse dans la communication des IEN aux personnels RASED.

Nous avons pu porter tous les arguments listés en réunion SNUDI-FO avec les RASED, et les revendications avec en premier lieu le financement à hauteur des besoins de tous les déplacements des personnels RASED avec la prise en charge intégrale par l'employeur. Nous avons également demandé à l'inspectrice d'académie des garanties. **Le SNUDI-FO a défendu et obtenu l'indemnisation de tous les déplacements des personnels itinérants (RASED, CPC...)** La directrice académique répond favorablement à nos demandes et nous confirme que chaque déplacement déclaré sera intégralement indemnisé. C'est une satisfaction pour le syndicat, pour les personnels itinérants, mais aussi pour l'ensemble des collègues des écoles publiques.

Attention, pour les collègues concernés : pensez à déclarer dès que possible et régulièrement tous vos déplacements sur DT-CHORUS. Déjà en 2022 (courrier DASEN 2022), nous avons dû intervenir pour la régularisation du paiement de vos indemnités. Saisissez le syndicat

pour tout retard de paiement de vos indemnités.

Évaluations Nationales

Le SNUDI-FO 53 aux côtés des collègues qui ne souhaitent pas les utiliser, et gagne le respect de leur liberté pédagogique auprès de la DASEN ! Ne restez pas seuls face aux pressions. Connaissez vos droits et faites les valoir avec le SNUDI-FO 53, seul syndicat à faire respecter nos obligations statutaires de service.

Évaluations d'école

Cette année encore, seul le SNUDI-FO 53 obtient la sortie du dispositif pour les écoles qui font appel au syndicat ! Sans relâche le SNUDI-FO 53 agit pour l'abandon des évaluations d'école (audiences DASEN, initiative intersyndicale départementale, nationale, avis F3SCT...). Force est de constater que le bien fondé de nos analyses n'a jamais été contredit. **Personne ne peut être contraint d'y participer !** Que vous ayez ou non déjà subi une évaluation, signez [l'appel départemental](#) (SNUDI-FO, Snuipp-FSU, CGT) →



Rectification des distances retenues par ARIA (ISSR)

A nouveau, le SNUDI-FO 53 a obtenu la rectification des distances retenues par le logiciel ARIA et qui étaient pour certaines défavorables. **Vérifiez les extractions faites par le logiciel ARIA, et saisissez le syndicat en cas de besoin pour les faire rectifier.**

Versement des ISSR sur un remplacement à l'année

La réglementation ne prévoit pas le versement des ISSR, lorsqu'un TR est affecté du jour de la rentrée au dernier jour de l'année scolaire. Pour autant, en audience avec la directrice académique, le SNUDI-FO 53 a demandé et obtenu le versement des ISSR pour tous les TR affectés à l'année sur un poste (Confirmé par écrit)

Un syndicat, LE syndicat majoritaire des Ecoles Publiques en Mayenne, LE syndicat des PE, des AESH, et des PsyEN une équipe réactive et toujours disponible, composée de femmes et d'hommes qui ne comptent pas leur temps pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels, pour porter leurs revendications et faire respecter leurs droits.

Tous les jours, soirs, weekends, et pendant les congés, l'équipe de militants du syndicat est réactive et toujours disponible. En fonction du jour de la semaine vous pouvez joindre : Stève Gaudin, Frédéric Gayssot, Hélène Colnot, Evelyne le Fellic, Fabien Orain, Cécile Pichon, Sébastien Touzé, Jennifer Guihal, Emilie Angot, Céline Bizeul, Samuel Hellard... **Un numéro de téléphone : 06 52 32 30 45** (en cas d'absence, laissez un message vous serez rappelé dans la journée)



Réunion du conseil syndical (Novembre 2024)



FNEC **FP** 53
FO

STAGE

Inclusion scolaire

Mardi 14 janvier 2024

2024
2025

LAVAL – DANS LES LOCAUX FO

6 rue Souchu Servinière

Pour tous les personnels de l'Education Nationale

Historique de la prise en charge du handicap en France, organisation de l'ASH et évolutions, inclusion scolaire contradictoire avec l'enseignement spécialisé ? échanges sur les situations connues dans les établissements, F3SCT (nouvelle instance), Acte 2 de l'école inclusive, l'action syndicale et les outils à disposition, la défense de l'enseignement spécialisés, les dispositifs de l'école inclusive...



VOUS AVEZ DROIT À 12 JOURS DE STAGE PAR AN...

INSCRIPTION EN LIGNE

snudifo-53.fr/inscription-aux-stages/

ATTENTION : inscription impérative avant le 14 décembre ; qu'on se le dise...

Au CDEN du 14 novembre dernier, FO a soumis 2 vœux au vote :

Le CDEN de la Mayenne, réuni le 14 novembre 2024, demande l'abandon du projet de suppression de 4000 postes d'enseignants, et la création de postes statutaires à hauteur des besoins pour toutes les catégories de personnels.

Pour: FO (3), FSU (3), CGT (2), UNSA (2) et la FCPE

Abstentions: 2

Le CDEN de la Mayenne, réuni le 14 novembre 2024, demande l'abandon du projet gouvernemental allongeant de 1 à 3 jours le délai de carence pour les fonctionnaires et réduisant de 100% à 90% les indemnités perçues lors des arrêts de maladie ordinaire. Le CDEN de la Mayenne demande également le retrait du jour de carence institué depuis 2018.

Pour : FO (3), FSU (3), CGT (2), UNSA (2)

Groupe Facebook FO privé

Réservé aux PE du 53 avec 370 PE

Echanger, s'informer, poser des questions, trouver des réponses...

Professeurs des écoles publiques de Mayenne

Groupe (Privé) · 350 membres



Rejoindre le groupe



AESH ET ACCOMPAGNEMENT SUR LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

La loi du 27 mai 2024 modifie deux articles du code de l'Éducation :

- Article L211-8 : « L'Etat a la charge : 8° De la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant le temps scolaire et le temps de pause méridienne. »
- Article L917-1 : « Les accompagnants des élèves en situation de handicap sont rémunérés par l'Etat durant le temps scolaire et le temps de pause méridienne. »

Cette loi ne modifie pas les missions des AESH, elle met à la charge de l'Etat (donc l'employeur principal) la rémunération du temps méridien.

Si l'aide à la prise de repas est bien prévue par la circulaire n° 2017-084, pour autant, les AESH ne deviennent pas des gardiennes de cantine corvéables de 12h à 14h. L'accompagnement durant la pause méridienne ne doit se faire qu'au regard d'une notification, comme précédemment. Elle ne modifie pas non plus le statut de la pause méridienne qui n'est pas du temps de travail si l'AESH n'accompagne pas un élève.

Deux cas de figure se posent :

Vous accompagnez déjà un élève (clause dans le contrat): dans ce cas, rien ne change, vous serez rémunérée par le

rectorat, la DSDEN ou le lycée mutualisateur.

L'accompagnement n'est pas prévu au contrat et il vous est proposé de le prendre en charge. Dans ce cas: -soit il y a une augmentation de la quotité horaire -soit un maintien de la quotité avec une réduction de l'accompagnement en classe.

Ici, il y a modification d'une clause substantielle du contrat, puisqu'une mission est ajoutée avec potentiellement une modification du temps de travail. Le contrat fera donc l'objet d'un avenant. Ces modifications ne doivent pas vous être imposées, sans aucune discussion préalable!

Si vous subissez des pressions, en cas de doute : contactez le syndicat !

En cas de refus, c'est une procédure de licenciement qui doit se mettre en place. **Pour autant, un refus de modification substantielle ne vaut pas démission !**

FO rappelle qu'un AESH qui accompagne l'élève en situation de handicap sur la pause méridienne doit bénéficier obligatoirement d'une pause d'au moins 20 minutes (avant ou après ce temps méridien). Cette pause est comprise dans le temps d'accompagnement.

Pour FO, cette pause doit être suffisamment longue pour permettre à l'AESH de déjeuner sans pression et de souffler comme elle le ferait si elle n'accompagnait pas d'élève.

En cas de doute ou toute demande de conseils, contactez votre syndicat FO.

FNEC FP 53 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS** **SNUDI FO** 53
Syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne

Mercredi 29 janvier
Palindrome, Laval (Salle 1)
à partir de 9h00

INSCRIPTION EN LIGNE
<https://snudifo-53.fr/ag-snudi-fo-53/>



Un gouvernement anti-Fonction publique !
S'attaquer à la Fonction Publique, c'est s'en prendre à toute la population !

Les organisations de la Fonction Publique en Mayenne, FO, CGT, CFDT, CFE-CGC, UNSA, FSU et Solidaires appellent à la **grève dès le 5 décembre**. Elles estiment ensemble que : « *Nos services publics, ses agents, sont à un point de rupture. Il faut désormais une réponse unitaire et forte à la hauteur des affronts qui sont faits aux Fonctions Publiques.* » et déclarent être « *attentives aux mobilisations et aux grèves dans tous les secteurs, du privé comme du public, qui luttent contre la régression sociale. Nos organisations sont attentives aux perspectives qui en découlent.* »

Un ultimatum avec la grève du 5 décembre, et la reconduction les 10, 11 et 12 décembre 2024, si le gouvernement reste sourd aux revendications !

Le Gouvernement, par l'intermédiaire du ministre KASBARIAN, s'attaque une fois de plus, et de manière intolérable, aux fonctionnaires et agents de la Fonction Publique.

Refusant toute perspective d'augmentation des salaires pour cette année et, a minima, la suivante, le ministre, en s'appuyant sur des éléments mensongers, annonce des mesures violentes, pénalisantes et stigmatisantes que nous condamnons !

Désinformation sur la réalité de la Fonction Publique !
Précarisation de l'ensemble des agents de la Fonction Publique !
Démolition de la Fonction Publique et du statut général des fonctionnaires !
3 jours de carence, la goutte d'eau qui fait déborder le vase ! Assez !
Personne ne choisit d'être malade, ni d'être en arrêt de travail !

Ainsi le ministre décide d'une véritable déclaration de guerre sociale aux millions de fonctionnaires, ces travailleurs essentiels qui font vivre les services publics et qui ont fait tenir le pays durant la période COVID.

De plus, les attaques sans précédent contre l'Ecole Publique avec 4000 suppressions de postes d'enseignants, contre la Fonction publique territoriale avec 100 000 suppressions de postes et un budget hospitalier bien en deçà des besoins de la population, les fermetures de lits et de services, sont inacceptables, et nous imposent une réaction à la hauteur des affronts faits aux fonctionnaires et à toute la Fonction Publique.

Les attaques incessantes du gouvernement impose une riposte de tous les agents de la Fonction publique. L'UIAFP-FO 53 n'accepte pas que les 60 milliards d'économie se fassent sur le dos des services publics et de la population. **Allons chercher l'argent là où il est ! L'UIAFP-FO 53 rappelle que 200 milliards d'aides aux entreprises sont attribuées sans contrepartie soit 1/3 du budget de l'Etat !**

L'UIAFP-FO 53 a gagné l'unité syndicale le 5 décembre pour en faire un ultimatum unitaire, un premier coup de semonce qui s'impose aux attaques de ce gouvernement. A 3 jours de carence, FO propose 3 jours de grève reconductible !

Fiers d'être au service du public ! Les services publics c'est la République : tous les usagers tous les salariés sont concernés !

PAS TOUCHE A MON FONCTIONNAIRE !
MES SERVICES PUBLICS, J'Y TIENS !

OUI à l'augmentation des salaires
NON aux jours de carence
NON aux suppressions de postes
OUI à la Fonction Publique !

FO 53
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE
FNCTION PUBLIQUE

BLOQUONS LES !

**TOUS
EN GRÈVE**

FO

STOP

LA GRÈVE POUR GAGNER !
5 DÉCEMBRE → ULTIMATUM
10-11-12 RECONDUCTION

✉ uiafpfo53@gmail.com
f [@uiafpfo53](https://www.facebook.com/uiafpfo53)

